

19 - Eau - Programme d'investissement 2011 - Demande de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le budget primitif 2011 permet de financer les investissements suivants :

A. Programme global

1 - Travaux dans les bâtiments d'exploitation

Travaux de déconstruction, d'extension, d'entretien, de modernisation des stations de production, de traitement et de refoulement 420 000 € HT

2 - Travaux sur le réseau de distribution

Travaux de renouvellement, renforcement ou extension du réseau d'eau 295 865 € HT

3 - Opérations spécifiques

Travaux sur les stations de traitement, d'extension ou de renouvellement de réseaux, branchements neufs et rénovés, faisant l'objet d'une inscription budgétaire individualisée 6 355 000 € HT

4 - Acquisitions de terrains 20 000 € HT

NB : Tous les montants sont indiqués Hors Taxes.

B. Programme détaillé

1. Travaux dans les bâtiments d'exploitation (station de traitement, pompage et réservoir)

- A l'article 21.21311.00512.36100 (Bâtiments d'exploitation : génie civil), il a été inscrit un crédit de 325 000 € HT pour des travaux :

- * Extension station Chailluz pour dispositif anti-bélier
- * Travaux de sécurisation des différents sites
(Utilisation du marché à bons de commande spécifique)
- * Reprise eau ruissellement couverture station de Chailluz, réservoir Planoise.

Des crédits complémentaires pourront être affectés par décision modificative en cas de nécessité.

- A l'article 21.21351.00512.36100 (Bâtiments d'exploitation : installation générale, agencement), il a été inscrit un crédit de 95 000 € permettant notamment des travaux de remplacement de ballons anti-béliers (dont Chailluz : 35 K€, autres sites : 30 K€), reprise des pompes de Beauregard et reprise des forages de Chailluz.

Des crédits complémentaires pourront être affectés par décision modificative en cas de nécessité.

2 - Travaux sur le réseau de distribution

A l'article 21.21531.9003.36100, il a été inscrit un crédit de 295 865 € pour des travaux de renforcement, renouvellement ou extension de réseau :

- * Bruand Chasnot
- * Chemin Français
- * Chastres

- * Leverrier - Montboucons
- * Chemin des Echenoz de Velotte
- * rue René Char
- * Montarmots/ Vallon du Jour
- * Giratoire rue Xavier Marmier
- * extension pour desserte zones 1AU.

Ces travaux seront réalisés en fonction des opportunités liées à la coordination avec d'autres chantiers (réseaux, voirie, urbanisation). Des crédits complémentaires pourront être affectés par décision modificative en cas de nécessité.

3 - Opérations spécifiques

Ces opérations représentent un montant de 6 355 000 € HT :

3.1 - Travaux de branchements neufs :

Ces travaux sont individualisés à l'article 21.21531.6004.36100 pour un montant de 120 000 €. Afin de mieux maîtriser les coûts, le marché à bons de commande est passé avec l'assainissement pour un montant compris entre 110 K€ et 440 K€.

3.2 - Travaux spécifiques de rénovation des branchements d'eau constitués de canalisation en plomb :

A partir de 2011, ces travaux ne sont plus individualisés, le nombre de branchements à rénover décroissant fortement. Les rénovations se feront dans le cadre d'opportunité, éventuellement couplées avec d'autres travaux.

Une trentaine de branchements pourraient être rénovés dans l'année 2011 pour un coût moyen de 2 100 € soit 63 000 €.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier.

3.3 - Périmètres de protection : 250 000 € HT sont inscrits à l'article 23.2315.95017.36100 pour des travaux de sécurisation des secteurs Œil de Bœuf et Fontaine de Saône (parcelles des périmètres de protection immédiate de la source d'Arcier acquises par la Ville de Besançon) ainsi que pour le paiement des indemnités liées à la mise en place des périmètres de protection (exploitants et propriétaires).

3.4 - Travaux de rénovation de l'Usine de Chenecey-Buillon : 80 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.4804.36100.

En 2009, l'appel d'offres lancé sur la base de la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2007 (montant prévisionnel de 7 000 000 €) a été déclaré sans suite. Un nouvel appel d'offres sera lancé sur la base d'un programme modifié. Le montant inscrit doit permettre la rémunération de l'AMO et l'indemnisation des entreprises dont la candidature aura été retenue mais l'offre rejetée.

3.5 - Adduction d'eau de Novillars : Un crédit de 4 000 000 € est inscrit sur la ligne 23.2315.5004.36100. Pour faire suite aux travaux d'investigations réalisés à partir de 2004, et à la procédure d'autorisation de prélèvements et de protection des nouveaux forages, la réalisation des travaux d'adduction se fera sur l'année 2011. Ces travaux consistent en la réalisation de 7 km de conduite de diamètre 500 mm traversant les communes de Novillars, Roche-lez-Beaupré, Thise et la création d'une station de pompage.

3.6 - Rénovation du barrage de Chenecey : 300 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.8017.36100.

Il est prévu la rénovation et la sécurisation du barrage et la création d'une passe à poissons pour un montant de 300 000 €. Le projet doit être lancé prochainement afin de pouvoir bénéficier de subvention, notamment pour la création de la passe à poissons, qui s'inscrit dans un programme européen «Life ; APRON II». La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier, de Réseau Ferré de France ainsi que d'autres financeurs potentiels (Région Franche-Comté, Département du Doubs notamment).

3.7 - Tramway : Sur la ligne 23.2315.8025.36100 est inscrit un montant de 100 000 € en 2011 et 1 000 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.8025.30300.

Ces lignes sont destinées au financement des premiers travaux, notamment en groupement de commandes avec les autres concessionnaires (Palente-Orchamps, Quai Vieil Picard, Goudimel, Carnot, Viotte, Fleming, Piémont...).

Des crédits complémentaires pourront être affectés par décision modificative pour permettre les travaux de dévoiement de réseau en fonction du planning d'avancement des travaux.

Sur la ligne 21.21531.8025.36100 est inscrit un montant de 380 000 € destiné à acquérir les fournitures nécessaires (conduites et accessoires) aux travaux de dévoiement.

3.8 - Aménagement abords Malate : 100 000 € sont inscrits en 2011 à l'article 23.2315.94003.36100 pour la réalisation d'un traitement des eaux de process de l'unité de traitement d'eau potable de la Malate avant rejet dans le nouveau collecteur du SYTTEAU.

3.9 - Gestion Centralisée : Un complément de 25 000 € est inscrit en 2011 sur la ligne 23.2315.85701.36100 pour la finalisation du renouvellement de la télégestion.

4 - Acquisitions de terrains

Un crédit de 20 000 € est prévu à l'article 21.2111.95017.36100, en vue de l'acquisition de parcelles situées dans les périmètres de protection immédiats et rapprochés des ressources en fonction des opportunités.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau pour chacune des acquisitions.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux proposé pour l'année 2011 et dont le financement a été prévu au Budget de la Direction de l'Eau,

- accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,

- autoriser M. le Maire à :

. signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence,

. solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,

. solliciter les aides du Département du Doubs et de la Région de Franche-Comté,

- . solliciter les aides de Réseau Ferré de France et d'autres partenaires financiers notamment dans le cadre du projet de rénovation du barrage de Chenecey-Buillon,
- . solliciter les aides de l'État et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre des programmes de réduction des produits phytosanitaires sur le bassin versant d'Arcier,
- . solliciter les aides de l'État dans le cadre d'autres programmes,
- . signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 février 2011.